

Nombre de Membres :

En exercice : 24
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois,
Le 29 mars à dix-huit heures,
LE COMITE SYNDICAL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'activités de Aulhat, Place de la Fontaine, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLLET, Président.

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Présents avec voix délibérante : Annick BARRÉ, René BOURBON, Jean-Pierre COLLET, Bernard COUDERT, Lionel DIRAND, Gilles GUERET, Bernard MERLEN, Dominique MONTMORY, Michel NICOLLET, Stéphane PILLON, Jean-Luc PRULHIERE, Bernard ROUX, Olivier TEZENAS-DU-MONTCEL.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Mireille GAYARD à Bernard MERLEN, Arnaud BOURGEOIS à Olivier TEZENAS-DU-MONTCEL, Pierre GIROIX à Bernard ROUX, Sébastien ORLANDO à René BOURBON, Martine VARISCHETTI à Michel NICOLLET.

Absents excusés (6) : Louis-Marie CHARRIER, Christophe ALBARET, Marie COSTON, Christelle GARDETTE, Yoann LEOTOING, Mohamed RKINA.

Secrétaire : M. Olivier TEZENAS-DU-MONTCEL

Après que Monsieur le Président ait procédé à l'appel, les membres du comité syndical ont débattu des dossiers suivants :

1. Ratification du compte-rendu de la séance du 08/03/2023 :

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte-rendu des délibérations en date du 08/03/2023 leur a été envoyé par voie postale dans les délais légaux.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical s'ils ont des remarques à émettre sur ce compte-rendu et propose – si personne n'a d'observation à formuler – de ratifier en l'état ledit compte-rendu.

Les membres du comité syndical, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de ratifier en l'état le compte-rendu des délibérations en date du 08/03/2023.

2. Compte rendu des décisions de Monsieur le Président depuis le comité syndical du 08/03/2023 :

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'en vertu d'une délibération du 13/05/2014 il a reçu délégation pour toute la durée de son mandat pour prendre un certain nombre de décisions dont celles concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation - dont le fondement légal est la combinaison des articles L2122-22 et L5211-10 du CGCT - a comme corollaire qu'il rende compte à chaque comité syndical des décisions qu'il a prises à ce titre.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des décisions qu'il a prises depuis le dernier comité syndical en date du 08/03/2023 et qui concerne :

- La conclusion d'une convention d'acceptabilité et de déversement des matières de curage, des matières de vidange domestique et des graisses à la station d'épuration d'Issoire avec la société SUEZ Eau France, domiciliée 98 boulevard Gustave Flaubert – 63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, et la société SMTC, domiciliée 63800 La Roche Noire ;
- La conclusion d'un avenant au marché public de travaux d'assainissement pour la réfection partielle du réseau d'eaux usées de la rue de l'union à Issoire avec la société CTPP domiciliée à ISSOIRE avec une plus-value de 3.239,75 € HT, soit une augmentation de 28.26 %, portant le marché initial de 11.463,52 € HT à 14.703,27 € HT.

3. Approbation du budget primitif 2023 :

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 08/03/2023, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'adopter le budget primitif 2023 qui présente les soldes suivants :

- une section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 1.967.196,20 € ;
- une section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 2.170.332,82 €.

Les opérations prévues au BP en 2023 sont :

- Le renouvellement de la conduite EU quartier des Capucins à Issoire pour 130 327,25 € HT - opération en cours ;
- La réfection partielle du réseau EU de la rue de l'Union à Issoire pour 11.463,52 € HT - opération en cours ;
- Le renouvellement de la conduite EU de la rue de la Canche et la ruelle opération en cours ;
- La réhabilitation du réseau EU du lotissement du Chaliot à Perrier pour une estimation à 100.000 € HT qui ne pourra être réalisé qu'une fois les réseaux intégrés dans le domaine public ;
- La pose de 880 ml de DN 200 Chemin de la Plaigne à Issoire pour une estimation à 370.000 € HT ;
- L'équipement du DO 42 boulevard Pasteur à Issoire en autosurveillance pour une estimation de 15.000 € HT ;
- L'équipement d'une sonde à hauteur de la surverse du DO Impasse Vernière à Issoire pour une estimation de 2.000 € HT ;
- La grille EP à déconnecter du réseau EU pour un estimatif de 26.000 € HT à l'intersection du Chemin des 15 et de la rue Camille Chastrette à proximité du 56 à Issoire ;
- La réparation ponctuelle pour un estimatif de 26.000 € HT de la conduite Route de Clermont à Issoire ;
- Le renouvellement de la conduite EU le long de l'A 75 à Issoire pour un estimatif de 2 millions d'€ HT - opération en cours. Ne seront budgétés en 2023 qu'une première partie égale à 900.000 € et la seconde partie en 2024, à savoir 1.1 million €.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le Bureau a donné un avis favorable à ce projet de budget primitif 2022 le 22 mars et propose de l'adopter tel que présenté ce jour avec une autorisation de programme pour le renouvellement de la conduite EU le long de l'A 75 à Issoire qui s'élève au total à 2 millions d'€ ouverts, soit 900.000 € en 2023 de crédits de paiement et 1.1 million d'€ en 2024 de crédits de paiement.

Les membres du comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ce jour avec une autorisation de programme pour le renouvellement de la conduite EU le long de l'A 75 à Issoire qui s'élève au total à 2 millions d'€ ouverts, soit 900.000 € en 2023 de crédits de paiement et 1.1 million d'€ en 2024 de crédits de paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président décide de lever la séance.

Le 03/04/2023

Président,
Jean-Pierre COLLET

Le Secrétaire de Séance,
Olivier TEZENAS-DU-MONTCEL



Ce compte rendu tient lieu de procès-verbal.